



# Commune d'Autigny

## Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 10 mai 2022

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny ont été convoqués en Assemblée communale ordinaire **le mardi 10 mai 2022, à 20 heures, à la petite salle de la halle polyvalente.**

### TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2021
2. Comptes 2021
  - 2.1 Présentation générale des comptes des investissements et de résultats
  - 2.2 Rapport de l'Organe de révision
  - 2.3 Préavis de la Commission financière
  - 2.4 Approbation des comptes des investissements et de résultats
3. ARCOS – Modification des statuts
  - 3.1 Préavis de la Commission financière à propos des statuts de ARCOS
4. Election du nouvel organe de révision pour les périodes comptables 2022-2024
5. Election d'un membre de la Commission des naturalisations (art. 34 al.1 LDCF)
6. Divers

### Convocation

Publication dans la feuille officielle n° 17 du 29 avril 2022  
Affichage au pilier public  
Envoi d'une circulaire en tous-ménages  
Publication sur le site internet [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch)

<b>Présidente</b>	Mme Dominique Haller Sobritz, syndique  Mme Laurence Charrier, vice-syndique M. Alexandre Gasser, conseiller communal M. Mathias Mauroux, conseiller communal M. Maïc Werner, conseiller communal
<b>Secrétaire</b>	Mme Erika Chappuis, secrétaire communale
<b>Scrutateurs</b>	Sylvie Ulrich, secteur 1 (côté droit de la salle) Geneviève Mollard, secteur 2 (côté gauche de la salle) et table du Conseil communal
<b>Votes</b>	Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu à bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.
<b>Excusés</b>	Daniel Chablais Victor Arni Christophe Cudré-Mauroux Emmanuel Migy Nicolas Losey Mike Mendes
<b>Membres présents</b>	30 citoyens habilités à voter (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

**Mme Dominique Haller Sobritz** ouvre cette assemblée communale des comptes 2021 et souhaite à tous la bienvenue au nom du Conseil communal.

La présente assemblée a été convoquée dans le délai légal de 10 jours par publication dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public, sur notre site internet et par l'envoi d'une circulaire en tous-ménages.

Sylvie Ulrich et Geneviève Mollard ont accepté de fonctionner comme scrutatrices. Elles seront chargées de compter le nombre de citoyens actifs présents, et le cas échéant, de distribuer les bulletins de vote, de les dépouiller et de dénombrer les suffrages.

**Mme la Syndique** rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3 du RELCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la commune, dès sa rédaction achevée.

**Mme Dominique Haller Sobritz** présente l'ordre du jour à l'Assemblée.

**Mme Dominique Haller Sobritz** explique que dans les divers, M. David Robert, maître socio-professionnel, collaborateur de ARCOS, viendra présenter IPSO.

L'assemblée n'a pas de remarques sur l'ordre du jour présenté.

## 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2021

Comme annoncé dans le bulletin communal, dans la circulaire tous-ménages et conformément à l'art. 13 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, le procès-verbal du 7 décembre 2021 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.

Y a-t-il des remarques par rapport au procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, que celles et ceux qui l'acceptent se prononcent en levant la main.

**Résultat du vote :**      oui : 29 voix      non : 0 voix      abstention : 1 voix

## 2. Comptes 2021

**Mme Dominique Haller Sobritz** rappelle que le taux d'impôt actuel est de 90 centimes. La population légale au 31.12.2020 était de 782 habitants, nombre inchangé encore en septembre 2021 alors qu'il y avait 796 habitants à fin 2019.

### 2.1 Présentation générale des comptes des investissements et de résultats

**Mme Dominique Haller Sobritz** présente le compte « INVESTISSEMENTS » au 31.12.2021 :

Pour les chapitres 1 et 2.

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
<b>1</b>	<b>ORDRE PUBLIC</b>	<b>'350.00</b>		<b>31'500.00</b>	<b>60'000.00</b>	<b>20'500.80</b>	<b>56'843.55</b>
<b>10</b>	<b>Protection juridique</b>	<b>'350.00</b>		<b>31'500.00</b>	<b>60'000.00</b>	<b>20'500.80</b>	<b>56'843.55</b>
10.500.0	Assainissement de la butte de tir	'350.00					
10.501.0	Mensuration et abornement			31'500.00		20'500.80	
10.611.0	Participation des propriétaires				60'000.00		56'843.55
<b>2</b>	<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>		<b>13'200.00</b>				
<b>29</b>	<b>Administration scolaire</b>		<b>13'200.00</b>				
29.669.0	Subventions diverses		13'200.00				

**Mme Dominique Haller Sobritz** explique qu'en 2021, toute la procédure de la nouvelle mensuration et abornement a pu être achevée, et la facturation aux propriétaires concernés effectuée. Les dépenses ont été réglées, et font apparaître un léger boni par rapport à ce qui avait été budgété. Il est précisé qu'il restera éventuellement encore des frais pour l'inscription au Registre foncier.

Pour le chapitre 3.

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
<b>3</b>	<b>CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>20'460.75</b>		<b>20'000.00</b>	<b>10'000.00</b>	<b>22'538.25</b>	
34	Sport	20'460.75		20'000.00	10'000.00	22'538.25	
34.503.0	Rénovation de la salle de sport (paroi + tissu)	20'460.75					
34.503.9	Equipement multimédia halle polyvalente et petite salle			20'000.00		22'538.25	
34.622.0	Participations reçues de Chénens				10'000.00		

**Mme Dominique Haller Sobritz** explique que l'équipement multimédia dans la halle et la petite salle a été effectué à satisfaction.

Concernant la participation de la Commune de Chénens, **Mme Dominique Haller Sobritz** rappelle comme déjà évoqué lors de la précédente assemblée, que les conventions sont en cours de révision, et ce n'est pas ainsi que leur participation sera comptabilisée. En effet, Mme Dominique Haller Sobritz explique que le but est qu'une location soit effectuée. Ainsi, la commune d'Autigny pourra rester maître dans l'organisation et le financement des investissements comptables éventuels, pour des réparations de plus ou moins grande importance.

**Mme Dominique Haller Sobritz** souligne que la halle a été construite il y a maintenant 32 ans. Elle n'a jamais fait l'objet de véritable location par la Commune de Chénens afin de prévoir ces investissements conséquents, que sont les réparations pour la maintenir en état, tels que nous les avons effectuées.

Pour le chapitre 6

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>237'717.45</b>		<b>150'000.00</b>		<b>22'718.65</b>	
<b>62</b>	<b>Routes communales et génie-civil</b>	<b>237'717.45</b>		<b>150'000.00</b>		<b>22'718.65</b>	
62.501.17	Réfection de la route de la Briqueterie	19'307.40					
62.501.23	Réfection de la Route Crétausa (lieu-dit La Ritta)	69'526.80					
62.501.24	Réfection tronçon Buvette Glières/Gibloux (lieu-dit Le Té)	74'157.30					
62.501.25	Réfection tronçon Buvette Glières / ancien Moulin	65'174.80					
62.509.4	Crédit d'Etude pour concept de circulation	9'551.15					
62.509.5	Réalisation du concept de circulation			150'000.00		22'718.65	

**Mme Dominique Haller Sobritz** explique que la réalisation du concept de circulation a commencé. Le montant correspond à la facture de TEAM+ pour leur travail.

Pour le chapitre 7

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
<b>7</b>	<b>PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>371'002.20</b>	<b>52'600.45</b>	<b>420'000.00</b>		<b>'281.40</b>	<b>60'529.50</b>
<b>70</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>52'264.55</b>	<b>7'207.20</b>				<b>21'539.50</b>
70.501.2	Déplacement conduites d'adduction d'eau	1'184.70					
70.501.21	Complément pour déplacement de conduites	51'079.85					
70.610.0	Taxes de raccordement eau potable		3'927.70				10'364.00
70.611.0	Participation de tiers		3'279.50				
70.661.0	Subventions ECAB						11'175.50
<b>71</b>	<b>Protection des eaux</b>	<b>294'239.00</b>	<b>32'799.90</b>	<b>370'000.00</b>		<b>'281.40</b>	<b>38'990.00</b>
71.501.26	Changement du collecteur et création séparatif - La Crétausa	230'316.45					
71.501.27	Remplacement de conduites - tronçon la Laiterie	6'085.00					
71.501.86	Création d'un réseau en séparatif	57'837.55				'281.40	
71.501.87	Mise en séparatif - secteur école-château			370'000.00			
71.610.0	Taxes raccordement épuration (installations communales)		21'155.80				25'690.00
71.610.2	Taxes raccordement épuration (inst. intercommunales)		11'644.10				13'300.00

**Mme Dominique Haller Sobritz** explique que les investissements en matière de protection et aménagement de l'environnement concernent des taxes de raccordements pour l'eau qui ont été encaissées pour CHF 10'364.- et pour l'épuration pour CHF 38'990.-. Cela représente 1/3 pour des installations intercommunales et 2/3 pour des installations communales.

Les CHF 11'175.- dans le compte 70.661.0 correspondent à la subvention ECAB pour l'adduction d'eau, Route de Cottens.

Pour les sous-chapitre 74 et 79

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
<b>7</b>	<b>PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>371'002.20</b>	<b>52'600.45</b>	<b>420'000.00</b>		<b>'281.40</b>	<b>60'529.50</b>
<b>74</b>	<b>Cimetière</b>	<b>24'498.65</b>	<b>12'593.35</b>				
74.501.28	Columbarium et jardin du souvenir	24'498.65					
74.622.0	Participation reçue autre Commune		12'593.35				
<b>79</b>	<b>Aménagement du territoire</b>			<b>50'000.00</b>			
79.509.6	Etude valorisation terrain Glières + adaptation PAL			50'000.00			

**Mme Dominique Haller Sobritz** explique que l'étude de la valorisation du terrain des Glières est encore en cours. Suite à la dernière assemblée, le Conseil communal a demandé à une autre entreprise, un projet qui puisse ensuite permettre à chacun de mieux se positionner.

**C'est pourquoi le choix du projet sera proposé lors de la prochaine assemblée.**

Pour le chapitre 9

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>1'110'115.45</b>	<b>1'673'845.40</b>	-	-	<b>134'263.05</b>	<b>82'929.10</b>
<b>942</b>	<b>Immeubles (Patrimoine financier)</b>	<b>1'044'315.00</b>	-	-	-	<b>16'890.00</b>	-
942.503.8	Achat de la parcelle 113 RF (NM 861) terrain et habitation	1'040'000.00	-	-	-	-	-
942.509.3	Achat de la parcelle 113 RF (NM 861) frais	4'315.00	-	-	-	16'890.00	-
<b>99</b>	<b>Autres postes</b>	<b>65'800.45</b>	<b>1'673'845.40</b>	-	-	<b>117'373.05</b>	<b>82'929.10</b>
99.590.0	Virement investissement	65'800.45	-	-	-	117'373.05	-
99.690.0	Virement investissement	-	1'673'845.40	-	-	-	82'929.10

**Mme Dominique Haller Sobritz** explique que les frais liés à l'achat de la parcelle de la Gravière, achetée fin 2020, ont été payés en 2021.

Pour des dépenses d'investissement de CHF 117'373.05, l'équilibre se fait par un virement en recettes de CHF 82'929.10.

Récapitulatif du compte « Investissement »

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
1	ORDRE PUBLIC	350.00	-	31'500.00	60'000.00	20'500.80	56'843.55
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	-	13'200.00	-	-	-	-
3	CULTURE ET LOISIRS	20'460.75	-	20'000.00	10'000.00	22'538.25	-
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	237'717.45	-	150'000.00	-	22'718.65	-
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	371'002.20	52'600.45	420'000.00	-	281.40	60'529.50
9	FINANCES ET IMPOTS	1'110'115.45	1'673'845.40	-	-	134'263.05	82'929.10
	<b>TOTALISATION</b>	<b>1'739'645.85</b>	<b>1'739'645.85</b>	<b>621'500.00</b>	<b>70'000.00</b>	<b>200'302.15</b>	<b>200'302.15</b>
	Résultat	-	-	-	551'500.00	-	-

**Mme Dominique Haller Sobritz** présente le récapitulatif du compte « INVESTISSEMENT 2021 ».

Concernant le terrain des Glières, M. Marcel Roulin demande à quoi correspond les CHF 50'000.-.

**Mme Dominique Haller Sobritz** répond que les CHF 50'000.- correspondaient au montant mis au budget 2021 pour l'étude de la valorisation du terrain des Glières et l'éventuelle modification du PAL.

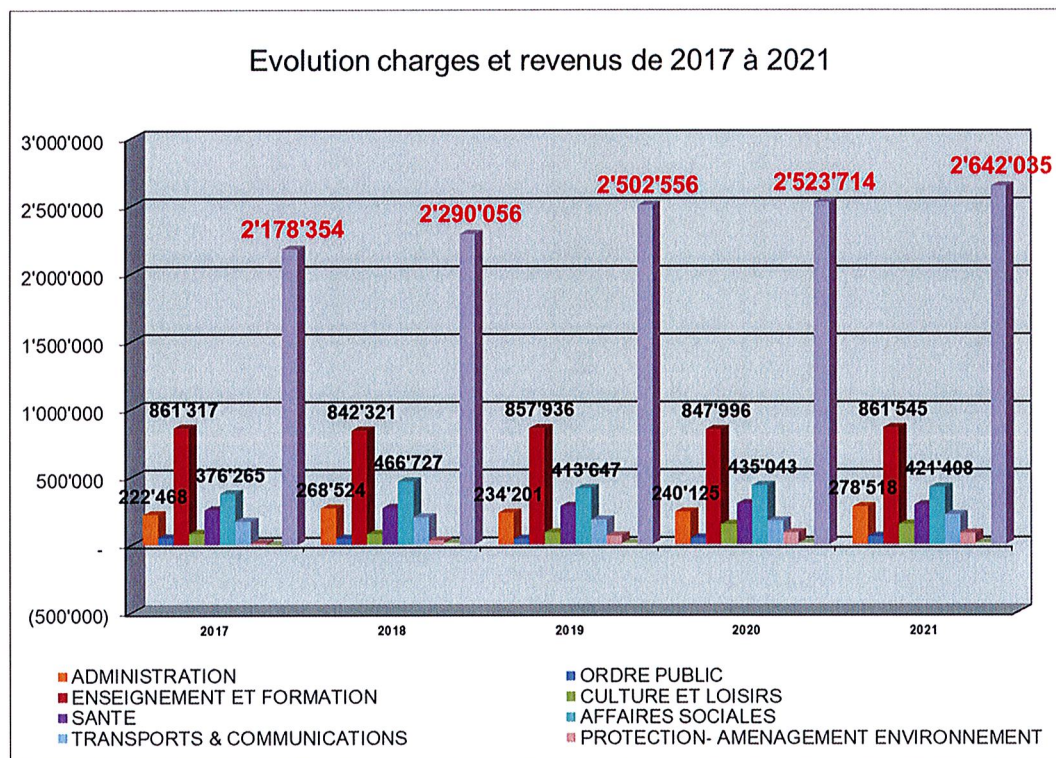
**Mme Dominique Haller Sobritz** demande si les citoyens ont d'autres questions concernant les investissements.

Concernant toujours le projet du terrain des Glières, **M. Roulin** relève que selon le bulletin communal, un projet serait présenté lors de la prochaine assemblée communale. **Mme Dominique Haller Sobritz** confirme comme expliqué dans la présentation des investissements. **M. Roulin** demande dès lors si le projet reste sur le montant de CHF 300'000.- et s'il est possible de discuter de ce projet dans les divers.

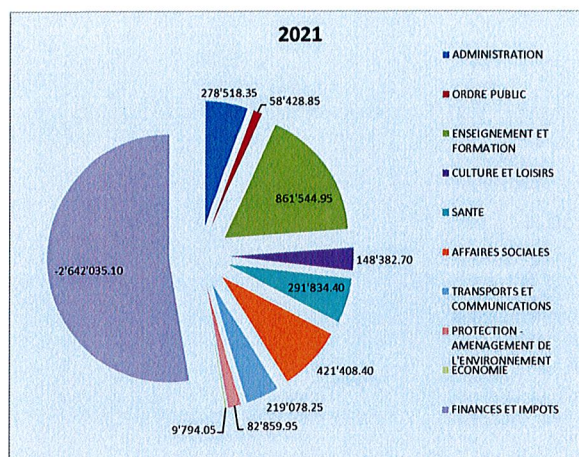
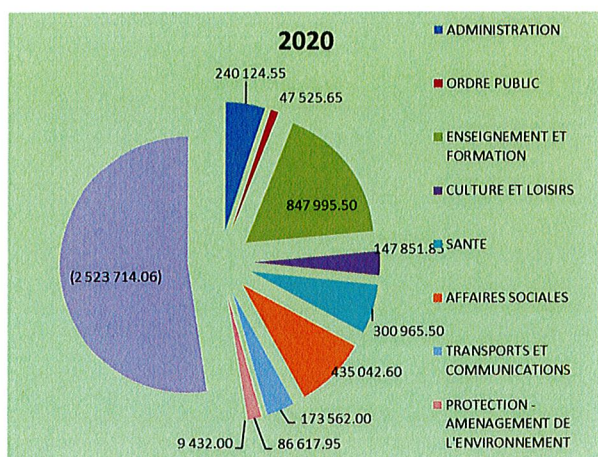
**Mme Dominique Haller Sobritz** confirme que c'est le montant voté en investissement et **Mme Laurence Charrier** explique qu'il n'est pas prévu d'en parler à cette assemblée mais s'il y a des questions, celles-ci pourront être posées dans les divers.

## Comptes de résultats

**Mme Dominique Haller Sobritz** présente le compte de fonctionnement 2021 de façon synthétisée.



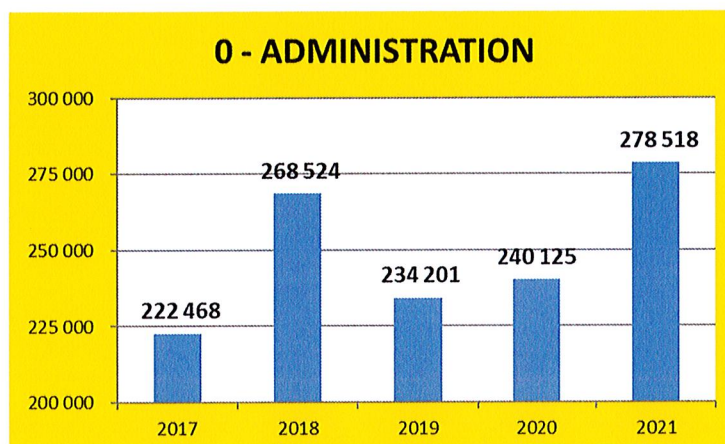
**Mme Dominique Haller Sobritz** présente un graphique qui permet d'avoir une vision globale de l'évolution des charges et revenus de 2017 à 2021.



Mme Dominique Haller Sobritz présente également la répartition des charges par chapitre entre 2020 et 2021.

Mme Dominique Haller Sobritz propose à l'assemblée de poser les questions après chaque chapitre.

### 0. Administration



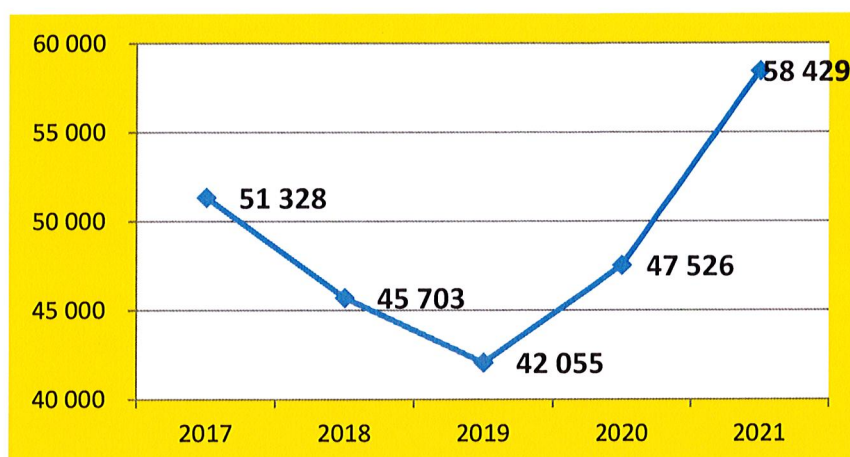
Le chapitre « ADMINISTRATION » s'élève à CHF 583'756.50 de charges et CHF 305'238.15 de revenus, soit un solde de CHF 278'518.-.

Il représente 11.74 % des charges et CHF +38'394.- de plus qu'en 2020.

Ce supplément s'explique par le changement de législature, les cours de l'ACF pour les nouveaux conseillers et la commission financière, ainsi que l'organisation du 1<sup>er</sup> août.



## 1. Ordre public



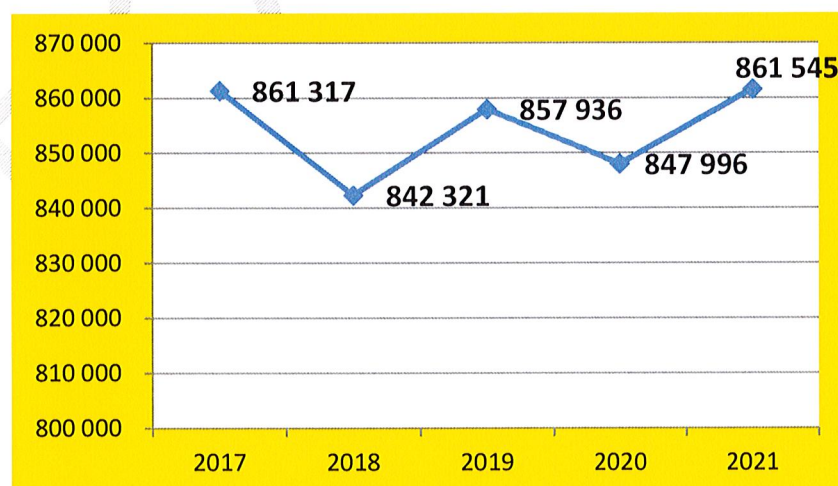
Le chapitre « ORDRE PUBLIC » s'élève à CHF 83'206.10 de charges pour CHF 24'777.25 de revenus, soit un solde CHF 58'428.85. Il représente 2.46 % des charges annuelles avec globalement CHF 10'903.- de plus qu'en 2020.

Le dépassement de budget de la Police du feu est de près de CHF 67'000.-, mais plus de CHF 21'000.- sont dus aux intempéries mais aussi très souvent, conséquences du non entretien des conduites privées.

Un rappel de l'art 22 du règlement communal à ce sujet figure dans le dernier bulletin communal. Il est également demandé aux propriétaires de veiller à utiliser tous les moyens nécessaires pour protéger les ouvertures d'aération, voies d'évacuation, sauts de loup afin qu'ils ne représentent pas un point d'entrée pour l'eau, et éviter les ruissellements intempestifs. L'amortissement échu d'un véhicule permet de limiter cette augmentation.

Au 31.12.2021 a eu lieu la dissolution de l'ORCOC (*Organisme communal de Conduite en cas de Catastrophe*) de Sarine-Ouest,

## 2. Enseignement et formation



Le chapitre « ENSEIGNEMENT et FORMATION » s'élève à CHF 1'105'302.35 de charges pour CHF 243'757.40 de revenus, soit un solde CHF 861'544.95.

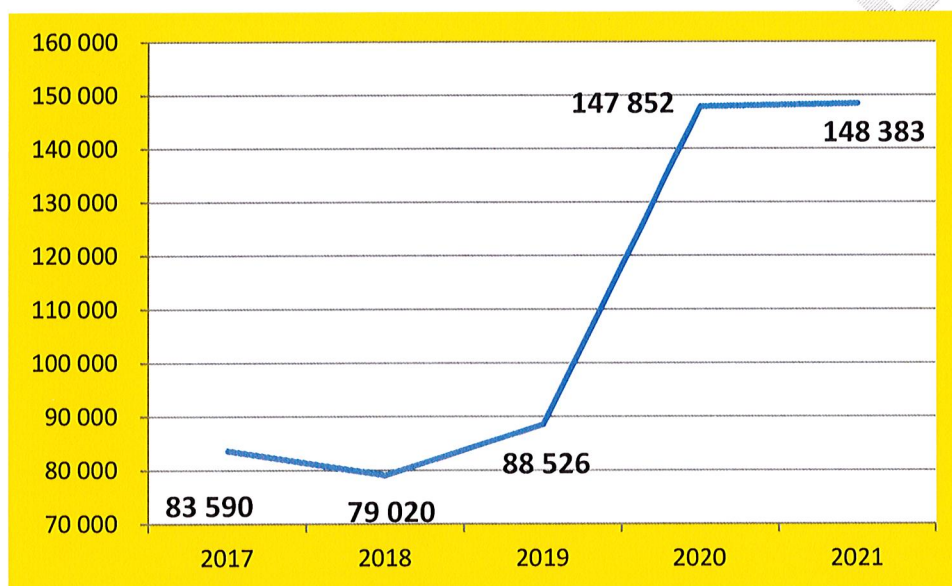
Ce chapitre est le plus important avec ses 36.32% des charges. La variation par rapport à 2020 est toutefois minime, pour CHF 13'549.-. Ceci est dû à la modification et la réorganisation de la nouvelle Loi scolaire, qui permet de décharger les communes pour certains postes,

compensés tout de même par une charge pour d'autres, comme les transports scolaires, ou le financement de la fréquentation de la piscine.

Le sous-chapitre de l'AES a été augmenté par rapport au budget, car il y a plus de fréquentation que prévue. Parallèlement, la participation au déficit des communes a été diminuée à CHF 14'853.65 au lieu de CHF 40'004.40 en 2020. Par contre, les subventions communales directes aux familles de Autigny, s'élèvent à CHF 5'931.- de plus.

Il est rappelé que le budget de l'AES est toujours à cheval sur deux années scolaires et que selon la répartition entre le début de l'année et la fin de l'année, la fréquentation ou les coûts peuvent changer.

### 3. Culture et loisirs



Le chapitre « CULTURE et LOISIRS » s'élève à CHF 180'514.90 de charges pour CHF 32'132.20 soit un solde CHF 148'382.70.

Ce chapitre est stable avec une augmentation globale de CHF 531.-.

En 2021, il a été question de revoir la façon d'attribuer les subventions aux différentes sociétés locales. Les principes de base étant le nombre de citoyens d'Autigny, membres de la société, organisation ou action en faveur de la vie du village, ou formation pour les jeunes.

Des travaux d'étanchéité de la halle ont été réalisés pour CHF 15'500.-.

Par contre, les recettes de locations résultant du COVID ayant diminuées, elles ont été compensées par une augmentation de la participation aux charges de la Commune de Chénens.

**M. Marcel Roulin** aimerait qu'on lui rappelle les raisons de l'augmentation de la charge entre 2019 et 2020 et constate qu'entre 2020 et 2021 les charges sont stables.

**Mme Dominique Haller Sobritz** prend note de l'intervention et la réponse sera donnée dès que possible.

Au cours de l'assemblée, il est donné réponse à **M. Roulin**.

En effet il avait été protocolé lors de l'assemblée du 20 avril 2021 les explications suivantes. Mme Dominique Haller Sobritz en donne lecture :

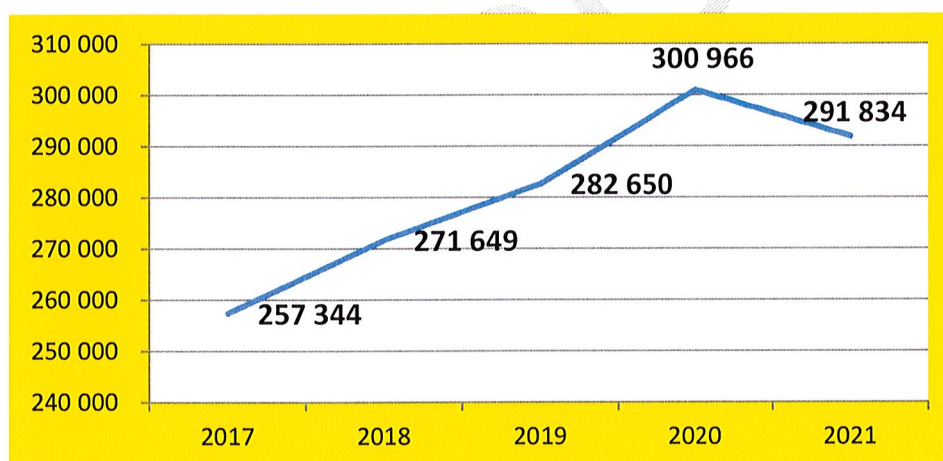
*« L'augmentation de la charge par rapport à 2019 est essentiellement le résultat des amortissements suite aux frais de réfection entrepris afin d'assurer la pérennité des installations, ainsi qu'une amélioration d'utilisation que ce soit le fait des écoles d'Autigny et de Chénens, ou des associations sportives regroupant les deux villages. Ces frais n'étant que de la réfection d'entretien après plus de 30 ans de loyaux services, [...] . »*

**Mme Dominique Haller Sobritz** confirme qu'il s'agit donc des amortissements des différentes réparations effectuées.

**M. Roulin** demande si c'est appelé à continuer de cette manière, comme en 2020 et 2021 ou si les montants vont revenir vers les CHF 88'000.- comme en 2019.

**Mme Dominique Haller Sobritz** explique que les amortissements doivent maintenant s'étaler sur le temps. Les travaux doivent être amortis sur les prochaines années. Elle rappelle également que les travaux effectués sont notamment par exemple les travaux d'étanchéité.

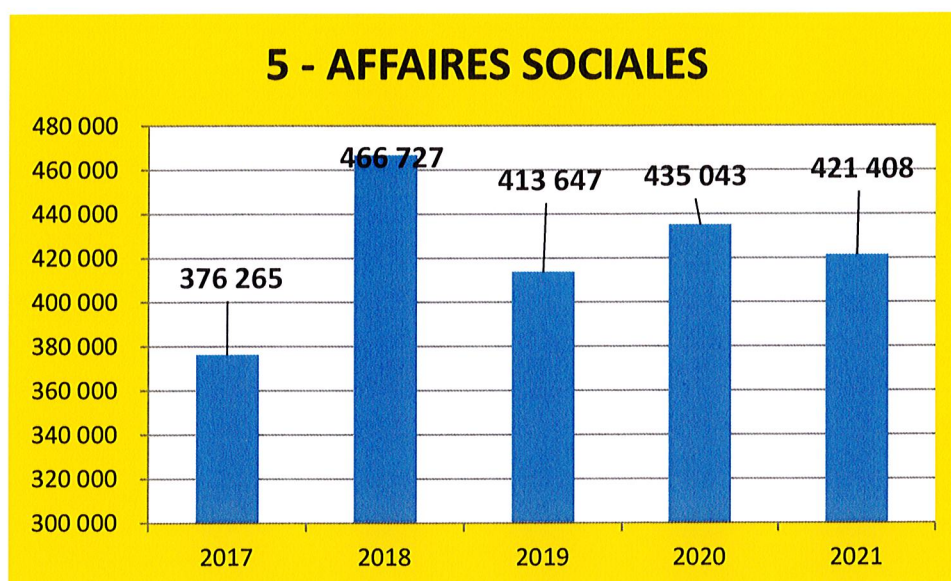
#### 4. Santé



Le chapitre « SANTE » s'élève à CHF 293'684.40 de charges pour CHF 1'850.- de recettes, soit un solde de CHF 291'834.40, ce qui représente 12.30 % des charges annuelles, avec une diminution CHF 9'131.- CHF par rapport à 2020.

L'enquête Senior +, les charges liées en matière d'aide à domicile et d'indemnités forfaitaires participent à cette variation. A contrario, la participation des subventions cantonales des soins spéciaux (EMS) et des frais financiers pour les EMS diminuent.

## 5. Affaires sociales



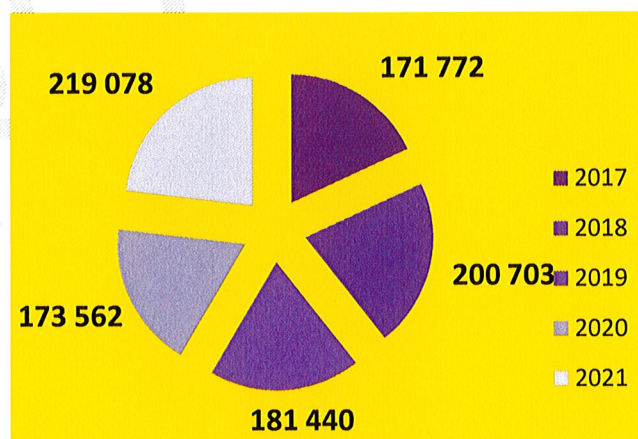
Le chapitre « AFFAIRES SOCIALES » s'élève à CHF 426'559.55 de charges pour CHF 5'151.15, soit un solde CHF 421'408.40 qui représente une diminution de CHF 13'634.-.

Ce chapitre est le 2<sup>ème</sup> poste de charges du budget communal avec 17.77 %.

Il comprend l'ensemble des charges liées qui concernent les structures d'accueil de la petite enfance (+5.57 %) et l'aide sociale (-12.24 %). La part au Service social intercommunal a toutefois augmenté pour CHF 12'177.- en raison de l'ouverture de IPSO.

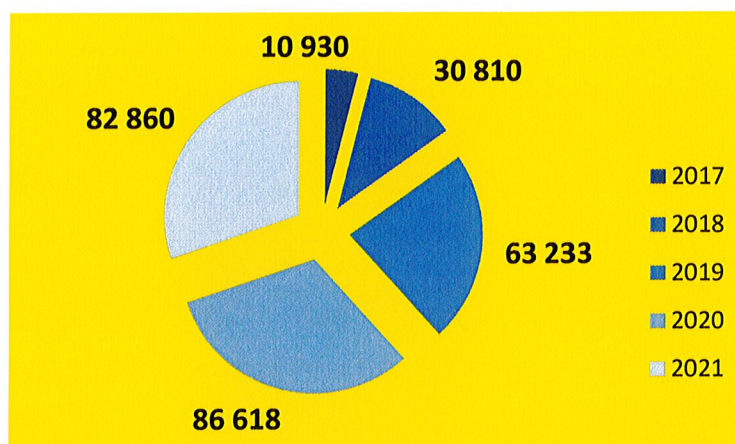
Ce service est appelé à s'autofinancer au cours des prochains exercices. Hormis les investissements nécessaires, l'activité n'a réellement fonctionné que 6 mois au profit des citoyens et des communes de Sarine-Ouest.

## 6. Transports et communications



Le chapitre « TRANSPORTS et COMMUNICATIONS » s'élève à CHF 219'078.25, de charges, avec CHF 45'516.- de plus qu'en 2020. Ce chapitre représente 9.24 % des charges annuelles. L'augmentation est largement due à l'entretien des routes et éclairage (radar pédagogique, Route du Saugy, et étude de trottoir Route d'Estavayer-le-Gibloux), ainsi qu'aux frais de sablage début 2021 et hiver 2021 cumulés.

## 7. Protection – aménagement et environnement



Le chapitre « PROTECTION- AMENAGEMENT et ENVIRONNEMENT » s'élève à CHF 536'985.10 de charges pour CHF 454'125.15 de revenus, soit un solde de CHF 82'859.95.

Ce chapitre compte pour 3.49 % dans le budget de charges communales.

Le compte de l'eau est équilibré par un prélèvement sur la réserve de CHF 44'169. 90, celui de l'épuration ou protection des eaux permet une attribution à sa réserve de CHF 90'395.80.

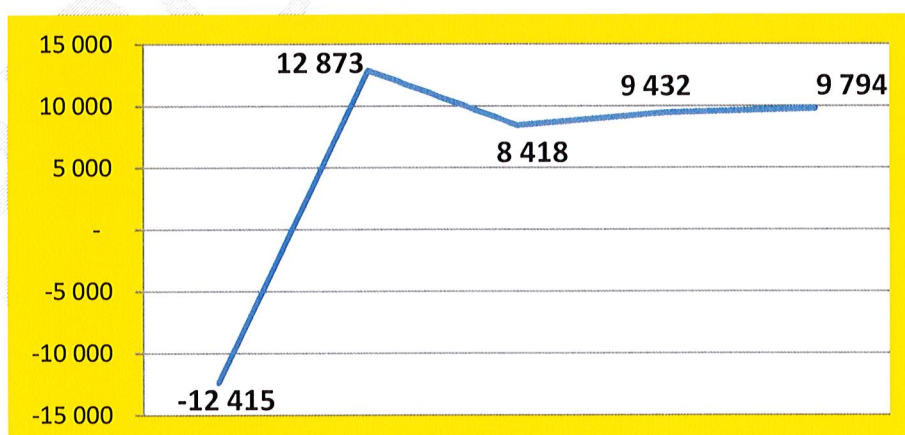
Le budget d'achat d'eau a fortement augmenté en raison de la taxe de base annuelle versée selon la nouvelle convention avec la Commune de Chénens. Celle-ci n'était pas connue lors de l'établissement du budget.

En outre, des déviations importantes de conduites communales ont dû être effectuées pour CHF 36'000.-.

Pour les ordures ménagères, des frais de compacteur papier supplémentaires sont à balancer avec des recettes de recyclage et ramassage. Ce compacteur semble avoir trouvé l'adhésion des citoyens. Toutefois, les incivilités restent toujours à déplorer. Le taux de couverture minimum est respecté avec 74.56 %, ainsi que le taux de 50% relatif aux recettes des taxes proportionnelles.

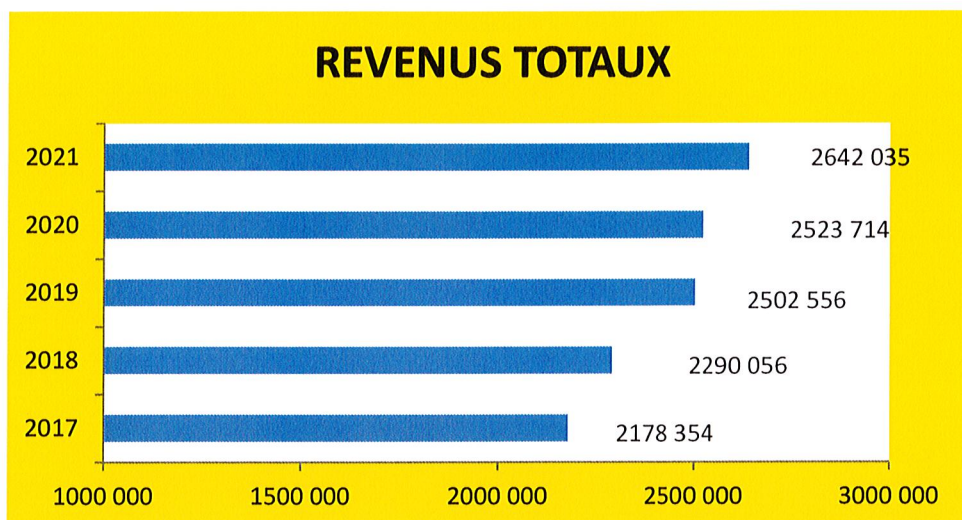
Concernant le sous-chapitre « Cimetière », l'opération de relèvements de tombes a conduit à un montant supplémentaire de CHF 779 par rapport au budget.

## 8. Economie



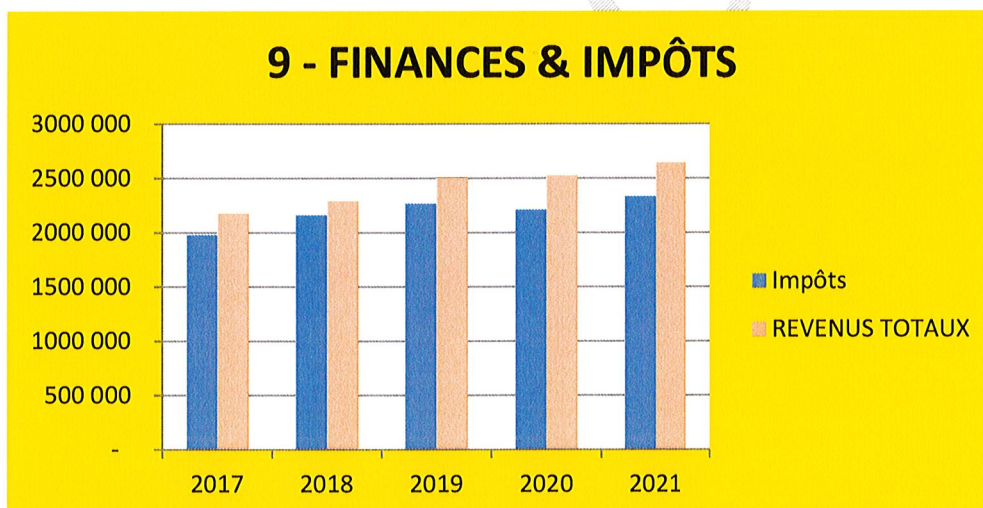
Le chapitre « ECONOMIE » comprend des charges de CHF 9'794.05. C'est un chapitre stable qui comprend essentiellement notre participation à Forêt Sarine, l'entretien du sentier didactique ainsi qu'un minimum d'entretien nécessaire aux abords du terrain des Glières, en prévision de la fête du 1<sup>er</sup> août.

## 9. Finances et impôts



Le chapitre « FINANCES et IMPOTS » présente un montant de CHF 387'919.80 de charges et CHF 3'029'954.90 de revenus, soit un solde de revenus de CHF 2'642'035.10, et un supplément de CHF 118'321.- par rapport à 2020.

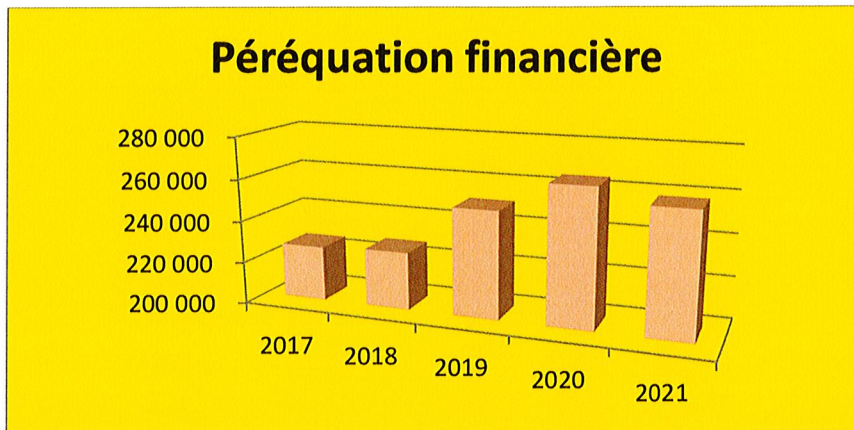
**M. Marcel Roulin** constate que la population est stable mais que les revenus augmentent.



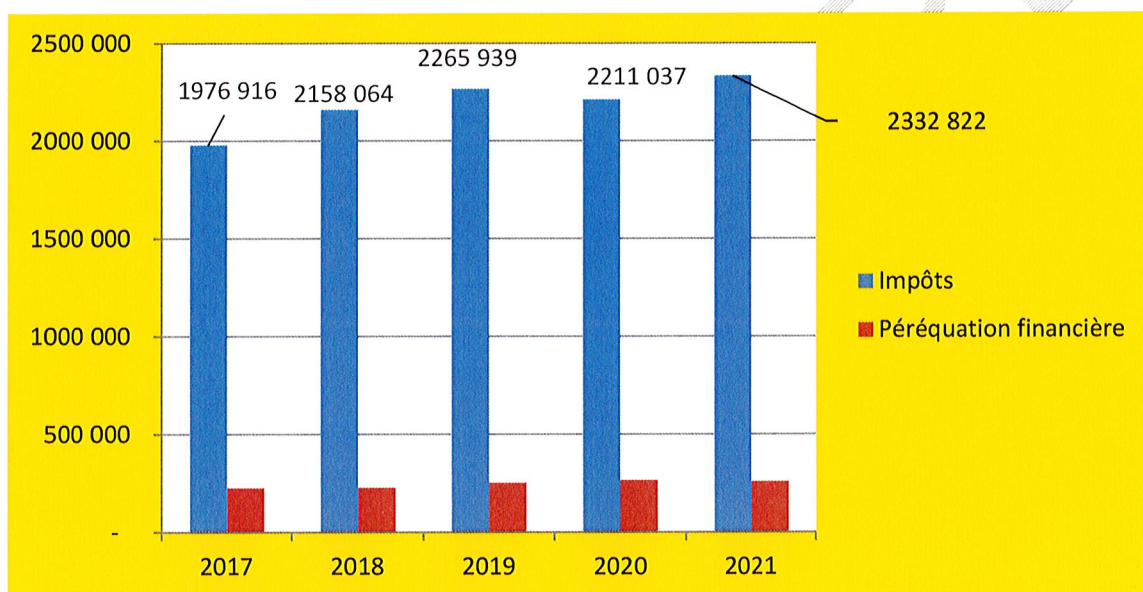
L'augmentation par rapport à 2020 se répartit entre CHF +45'851.- pour l'impôt sur le revenu, CHF 37'707.- sur les prestations en capital, CHF 55'479 sur les mutations, sans oublier le résultat sur le remaniement parcellaire. Les diminutions importantes sont enregistrées pour l'impôt sur la fortune avec CHF -27'474.-, l'impôt sur les successions et donations avec moins CHF -17'307.-.

La diminution des locations de la buvette n'est pas significative, puisqu'il y a eu de nombreux reports, annulations de dates, sans forcément de remboursements, sur 2020 à 2021 ou 2022. La location de la maison de la Gravière pour CHF 14'250.- a permis de couvrir les frais d'entretien (exceptionnels et conséquents) pour CHF 12'107.-, et une partie des intérêts de la dette sur les CHF 9'240.- à payer annuellement. Ces frais concernaient essentiellement le nettoyage, le changement d'appareils électroménagers, ainsi que les frais pour la chaudière et le contrôle périodique d'électricité.

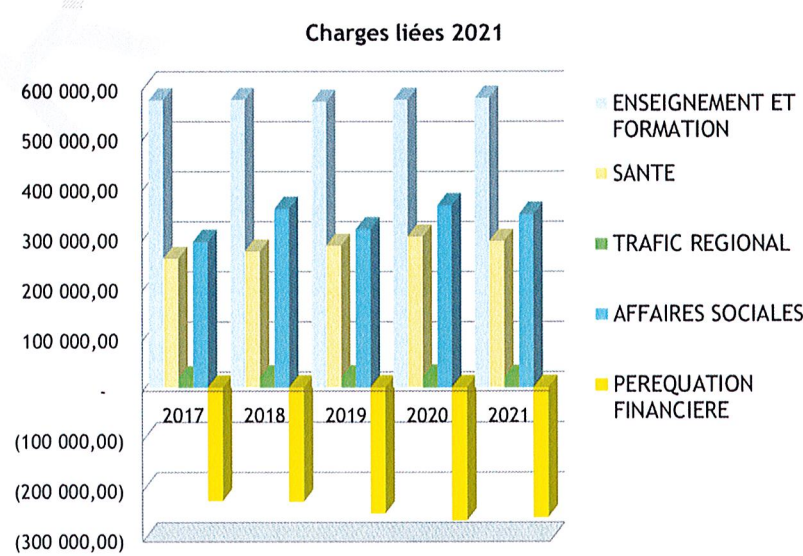
**Mme Dominique Haller Sobritz** précise que la location n'a pas eu lieu depuis le début de l'année.



**Mme Dominique Haller Sobritz** présente l'évolution de la péréquation financière.

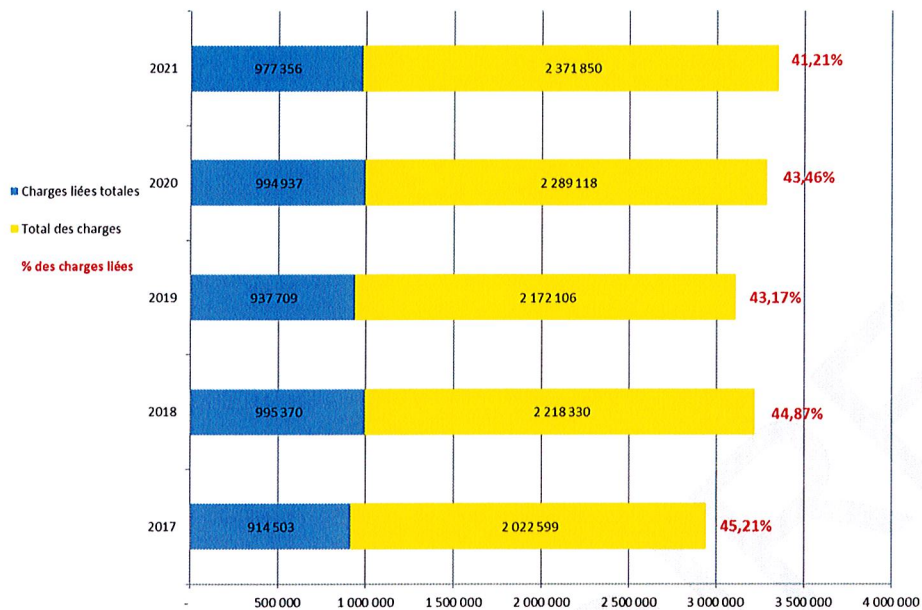


**Mme Dominique Haller Sobritz** présente la comparaison avec les impôts perçus.

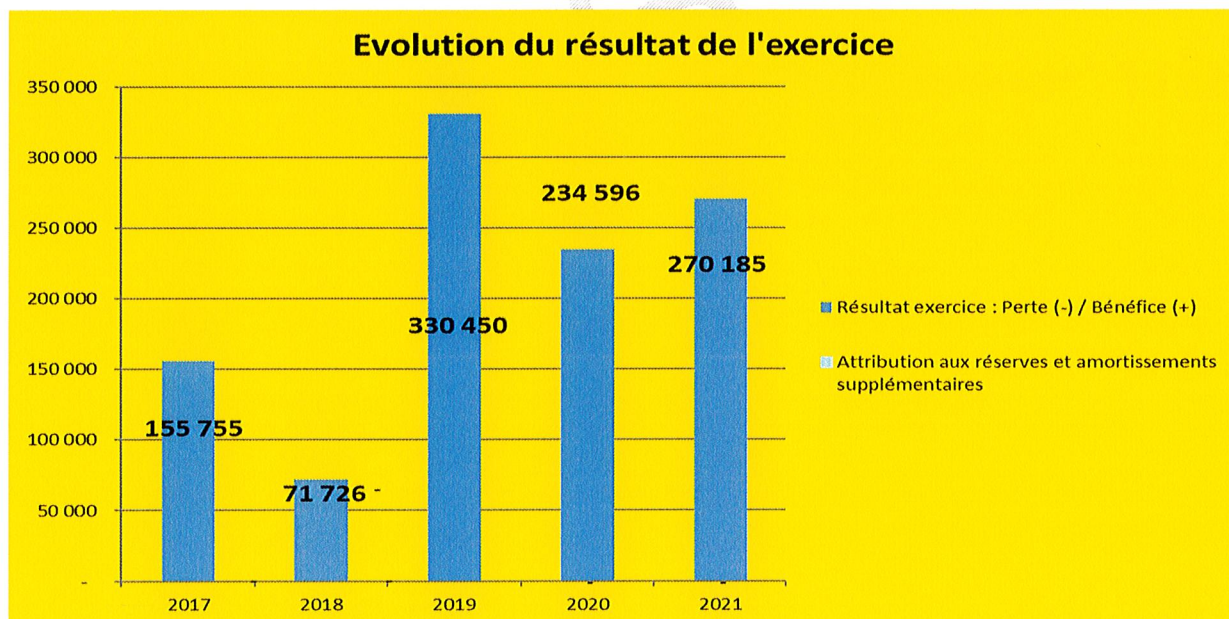


**Mme Dominique Haller Sobritz** présente un comparatif des charges liées avec la péréquation financière.

### Proportion des charges liées par rapport aux charges totales



Mme Dominique Haller Sobritz présente un comparatif des charges liées par rapport aux charges totales.



Mme Dominique Haller Sobritz présente le résultat définitif de l'exercice qui est clos avec un bénéfice de CHF 270'185.-



## Bilan 2021

Mme Dominique Haller Sobritz présente le bilan 2021.

### Actif

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2021	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2021		Solde mouvements
1	ACTIF	7'484'229	9'138'615	9'310'267	7'312'577	-2.29%	-171'652
10	DISPONIBILITES	573'807	3'424'811	3'544'311	454'306	-20.83%	-119'500
11	AVOIRS	-960'162	2'860'193	2'768'766	-868'735	-9.52%	91'427
12	PLACEMENTS	1'500'934	16'890	5'170	1'512'654	0.78%	11'720
13	ACTIFS TRANSITOIRES	2'640'592	2'770'681	2'668'253	2'743'020	3.88%	102'427
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3'718'013	66'039	320'133	3'463'919	-6.83%	-254'093
15	PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	11'044	0	3'632	7'411	-32.89%	-3'632

Mme Dominique Haller Sobritz relève la diminution de la trésorerie pour CHF 119'500.-. Les placements se composent pour la quasi-totalité du bâtiment des maîtres et de la maison de la Gravière.

Les actifs transitoires comprennent essentiellement pour CHF 1'971'165.90 les impôts à recevoir au titre de 2021, ainsi que les facturations des contributions immobilières, épuration, eau, et la participation de Chénens pour le cercle scolaire pour le solde.

### Passif

	Bilan au 01.01.2021	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2021		Solde mouvements
PASSIF	-7'484'229	4'016'964	3'845'312	-7'312'577	-2.29%	-171'652
ENGAGEMENTS COURANTS	-367'808	2'863'993	2'566'398	-70'213	-80.91%	-297'595
DETTES	-3'878'814	887'286	544'927	-3'536'455	-8.83%	-342'358
PROVISIONS	-190'231	61'075	82'900	-212'057	11.47%	21'825
PASSIFS TRANSITOIRES	-156'518	156'518	290'504	-290'504	85.60%	133'986
RESERVES	-1'367'917	48'092	90'396	-1'410'222	3.09%	42'304

Concernant les passifs transitoires, ceux-ci représentent les factures reçues fin d'année, ou début 2022 et qui concernaient l'exercice 2021 (commune de Chénens pour l'achat d'eau, facture du CSPI pour notre part, maintenance informatique et de multiples «petites factures»). La dissolution des réserves au 1<sup>er</sup> janvier 2022 suite à l'introduction de MCH2 ne devrait pas trop pénaliser notre situation, puisque sur les CHF 1'410'222.25 comptabilisées, les réserves obligatoires y figurent pour CHF 316'078.55, l'épuration pour CHF 829'551.85 et l'eau pour CHF 30'126.10, soit un total de CHF 1'175'756.70.

Désignation	Bilan au	Mouvement	Mouvement	Bilan au	Solde	
	01.01.2021	Débit	Crédit	31.12.2021		mouvements
<b>PASSIF</b>	-7'484'229	4'016'964	3'845'312	-7'312'577	-2.29%	-171'652
<b>FORTUNE</b>	-1'522'939	0.00	270'185	-1'793'124	17.74%	270'185

**Mme Dominique Haller Sobritz** annonce qu'au final, en fonction de l'ensemble de tous ces éléments, et contrairement à ce que nous craignons au budget avec un déficit de CHF 41'233.-, ce compte de résultat présente un bénéfice de CHF 270'185.20.

Ainsi ce résultat étant bénéficiaire, la fortune des comptes communaux en sera créditée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour s'élever à CHF 1'793'124.58.

**Mme Dominique Haller Sobritz** demande s'il y a des questions ou commentaires à propos des comptes 2021.

**M. Marcel Roulin** explique que de manière générale, cela fait 5 ans qu'on fait des bénéfices. Dès lors, à l'instar des communes comme Cottens et La Brillaz est-ce que le Conseil communal prévoit d'entrer en matière sur une éventuelle diminution d'impôts.

**Mme Dominique Haller Sobritz** répond que le conseil est un peu plus frileux et souhaite avoir un peu plus de sécurité en rappelant que l'on sort de deux années assez difficiles. Les contre-coups de la pandémie risquent d'arriver. Donc il est préférable de repousser cette discussion.

**M. Marcel Roulin** demande si la question peut rester ouverte si l'évolution continue à être positive ces prochaines années.

**Mme Dominique Haller Sobritz** relève que c'est également un signe que l'on tient les budgets. Elle relève qu'il y a parfois certaines dépenses qui s'avèrent finalement moins élevées que prévues. Elle explique également le risque qu'en diminuant les impôts, la Commune n'a plus de marge de manœuvre.

## **2.2 Rapport de l'Organe de révision**

Le rapport de révision concernant les comptes 2021 était lisible sur le site internet et dans le bulletin communal. Globalement, la fiduciaire recommande d'approuver les comptes 2021.

## **2.3 Préavis de la Commission financière**

**Mme Mary-Laure Richoz, Présidente de la Commission financière**, donne lecture du préavis de la Commission financière :

*« La révision des comptes communaux 2021 a été effectuée par la Fiduciaire Tinguely Consultants à Givisiez. Les membres de la Commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés le mardi 12 avril 2022. Lors de cette séance, nous avons pris connaissance du rapport de révision présenté selon le formulaire d'audit officiel, et examiné les comptes de l'année 2021.*

*Lors de notre révision, tous les postes ont été contrôlés, plusieurs d'entre eux ont nécessité des explications, qui ont été fournies par les Conseillers communaux, et ce à l'entière satisfaction de la commission financière.*

*Le compte de fonctionnement 2021 se solde avec un bénéfice de CHF 270'185.20. Nous avons pu constater que la maîtrise des coûts par le conseil a été suivie, que les budgets ont été respectés et que l'attribution aux réserves et amortissements obligatoires sont corrects.*

*Pour ce qui est du compte d'investissements 2021, les montants engagés concernent des investissements en cours.*

*En conclusion, nous remercions le Conseil communal, ainsi que Madame Chantal Gobet, boursière communale, pour leur précieux engagement ainsi que l'excellent travail fourni tout au long de l'année 2021.*

*Dès lors, la Commission financière invite la présente assemblée à approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2021.*

*Autigny, le 25 avril 2022 – Les membres de la Commission financière »*

## **2.4 Approbation des comptes des investissements et de résultats**

Mme **Dominique Haller Sobritz** soumet au vote les comptes des investissements et de résultats.

A noter que les Conseillers communaux et la caissière communale ne votent pas.

*Comptes des investissements 2021*

<b>Résultat du vote :</b> <b>à l'unanimité</b>
------------------------------------------------

*Comptes de résultats 2021*

<b>Résultat du vote :</b> <b>à l'unanimité</b>
------------------------------------------------

### 3. ARCOS – Modification des statuts

Mme **Dominique Haller Sobritz** explique que les statuts ne seront pas lus dans leur totalité. Ils étaient disponibles sur le site internet, [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch) ou durant les heures d'ouverture, à l'administration communale. Seuls les articles modifiés seront présentés.

Mme **Dominique Haller Sobritz** propose de parcourir les articles modifiés et que les questions soient posées au fur et à mesure.

Par message qui figurait dans le bulletin communal, nous vous informons que ces statuts ont été approuvés par l'assemblée des délégués du 6 avril 2022.

Cette révision s'est imposée, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et la mise en place du nouveau Modèle comptable harmonisé MCH2, mais aussi par l'ouverture du service d'Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest appelé IPSO.

A cela s'ajoutent quelques modifications relevant plus de la formulation que du contenu et qui ont été effectuées en collaboration avec le service des Communes (SCom) lors de la demande de préavis préalable.

Le Comité directeur a alors choisi délibérément d'effectuer celle-ci totalement, en raison des nombreux articles si ce n'est à ajouter, mais aussi à rafraîchir, bien que les premiers datent de 2017.

En outre, le préavis de la Commission financière est nécessaire si la révision touche un aspect financier (art. 72 LFCo). Cela est donc le cas notamment avec les nouvelles charges du Service IPSO (art. 3 al. 4 et 35 al. 3). Ils doivent également être soumis à chaque Assemblée Communale, respectivement à chaque Conseil général.

Le SCom a confirmé que dans la mesure, où l'Association reprend librement une nouvelle tâche (ici IPSO), il faut **l'acceptation par l'unanimité des communes membres**. (art. 113 al. 1<sup>bis</sup> LCo). En effet, la mention, dans les statuts, qu'il s'agit d'une association à buts multiples n'est pas suffisante pour permettre à l'association de reprendre des tâches.

Mme **Dominique Haller Sobritz** passe en revue les articles de loi et les modifications apportées à ces derniers. Les nouveaux articles sont également présentés aux membres présents de l'assemblée.

**M. Jacques Berset** intervient et demande s'il ne s'agit pas d'un doublon avec l'ORP.

**Mme Dominique Haller Sobritz** répond que IPSO travaille en collaboration avec l'ORP. Ce service IPSO c'est vraiment que pour les personnes qui sont bénéficiaires de l'aide sociale. Ce n'est pas pour un chômeur « normal » mais bien pour essayer de réinsérer les gens qui sont à l'aide sociale. Le but étant que cette personne sorte de l'aide sociale. Elle relève que c'est vraiment en parallèle et en collaboration avec l'ORP.

**Mme Dominique Haller Sobritz** demande à l'Assemblée si elle a des questions.

Le Conseil communal a demandé à IPSO d'effectuer certains travaux l'année dernière, **M. Marcel Roulin** demande de lui rappeler lesquels ?

**M. David Robert**, présent à l'assemblée pour présenter les services d'IPSO répond à cette question. Il confirme qu'il y a eu le nettoyage des grilles (bord de route) et il y a eu la collaboration avec les jeunes, du nettoyage annuel de la halle polyvalente. Il y a eu également des petits travaux de menuiserie à l'administration communale.

Suite à l'intervention de **M. Marcel Roulin** qui souhaite savoir si des travaux sont prévus en 2022, **Mme Dominique Haller Sobritz** répond qu'il n'y a pas de contrat type. En 2021, les prestations étaient notamment la conséquence d'une absence de l'employé communal. **M. David Robert** explique qu'il s'agit souvent de renfort ou de remplacement (maladie/vacances).

Suite à l'intervention de **M. Marcel Roulin** qui demande si par exemple IPSO pourrait faire un muret ce qui pourrait être finalement être de la compétition, **M. David Robert** répond que le but n'est pas de faire de la concurrence aux entreprises locales. Il faut éviter de leur faire de l'ombre.

### **3.1 Préavis de la Commission financière à propos des statuts de ARCOS**

**Mme Mary-Laure Richoz, Présidente de la Commission financière**, donne lecture du préavis de la Commission financière :

*« En lien avec la mise en place du nouveau plan comptable MCH2, la révision des statuts ARCOS s'est imposée. Celle-ci a été approuvée par l'assemblée des délégués et des Communes membres, le 6 avril 2022.*

*Ces modifications ont porté sur l'introduction dans ces statuts, de la Commission financière, du règlement des finances et de la création de l'ouverture du service d'insertion professionnelle de Sarine-Ouest (IPSO). Ces nouveautés ont généré des chapitres supplémentaires. D'autre part et étant donné que cette révision impacte l'aspect financier, le préavis de la Commission financière est devenu nécessaire.*

*Après avoir pris connaissance, la Commission financière a entériné ces modifications et propose à l'Assemblée communale de les valider également.*

*Autigny, le 25 avril 2022 – Les membres de la Commission financière »*

**Mme Dominique Haller Sobritz** soumet au vote l'approbation des modifications des statuts de ARCOS.

<b>Résultat du vote :</b>	oui : 29 voix	non : 0 voix	abstention : 1 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

#### **4. Election du nouvel organe de révision pour les périodes comptables 2012-2024**

Le réviseur TINGUELY SA arrive au terme de la période des 3 années pour lesquelles il avait été élu.

Il est donc temps d'élire un réviseur pour la nouvelle période de 3 années, soit 2022-2024.

La Commission financière a donc sélectionné quelques candidats pour une demande d'offre.

**Mme Mary-Laure Richoz, Présidente de la Commission financière**, donne lecture de la proposition d'un organe de révision pour la période 2022-2024 :

*« En vertu de la loi sur les communes, nous devons désigner un nouvel organe de révision pour une durée maximale de 3 ans renouvelable une fois. Nous avons sollicité 5 fiduciaires par un appel d'offre et après examen des dossiers nous avons choisi de reconduire pour un ultime mandat de 3 ans, la fiduciaire Tinguely Consultants SA à Givisiez. Par ailleurs, cette fiduciaire a effectué un travail de qualité lors de la révision des comptes 2021. Dès lors, nous proposons à l'assemblée de valider ce choix. Autigny, le 25 avril 2022 – Les membres de la Commission financière »*

**Mme Dominique Haller Sobritz** soumet au vote le choix de la fiduciaire TINGUELY CONSULTANTS SA pour effectuer la révision des comptes 2022, 2023 et 2024.

**Résultat du vote :** à l'unanimité

**Le nouvel organe de révision Tinguely Consultants SA à Fribourg est élu.**

#### **5. Election d'un membre de la Commission des naturalisations (art. 34 al.1 LDCF)**

**Mme Dominique Haller Sobritz** explique que Mme Claire-Lyse Pasquier était membre de la Commission de naturalisation. Elle a démissionné en raison de son déménagement et départ de Autigny.

Bien que cette commission n'ait pas eu à fonctionner au cours de la précédente législature, il est malgré tout nécessaire d'élire un ou une remplaçante afin qu'elle puisse fonctionner en cas de besoin.

Nous avons reçu une candidature de M. Serge KANINDA

M. Serge Kaninda se présente aux membres présents de l'assemblée.

Y a-t-il d'autres candidats au sein de l'assemblée ?

Si ce n'est pas le cas, **Mme Dominique Haller Sobritz** propose donc d'élire M. Kaninda par applaudissements.

**Résultat du vote :** Elu par acclamation

## 6. Divers

Concernant les divers, le Conseil communal propose un point divers afin de mieux comprendre les buts et le fonctionnement du service IPSO.

**Mme Dominique Haller Sobritz** présente **M. David Robert**, maître socio-professionnel, responsable du nouveau service IPSO. Après avoir reçu les grandes lignes du projet, il a été engagé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 afin de mettre en place ce service tout neuf et d'en poser les actes concrets.

Suite aux différentes interventions, **M. David Robert** présente à l'assemblée les différentes tâches, les actions faites à ce jour ainsi que le processus établi. M. Robert explique notamment que leur projet futur est le placement en entreprise.

M. Robert explique notamment qu'il travaille en collaboration avec Mme Curat de l'ORP et que les personnes qui fournissent des prestations sont des personnes également inscrites au Service social.

IPSO est actif sur la région de Sarine-Ouest et cela fonctionne très bien, notamment avec des demandes des privés. Des flyers sont régulièrement publiés dans les bulletins communaux pour faire connaître le service dans la région.

Il est demandé à l'Assemblée si elle a des questions.

Suite aux différentes interventions de **M. Marcel Roulin**, **M. David Robert** répond et donne les précisions suivantes :

- Si une personne travaille pour IPSO, c'est que cette personne arrive au bout de ses indemnités de chômage ;
- Il y a des contrats de collaboration entre l'ORP et IPSO. Il faut savoir qu'une personne qui ne touche plus ses indemnités reste toujours inscrite à l'ORP.
- Les personnes qui signent un contrat de collaboration avec IPSO, sont toujours suivies durant 6 mois par l'ORP.
- Il faut compter 9 mois pour IPSO pour mettre en place un suivi en réinsertion. Suivi qui se fait de manière hebdomadaire par un coach extérieur. Celui-ci va remettre en état le CV et le dossier de candidature, présentation en entretien. Ce qui donne un maximum de chances à ces personnes de pouvoir se présenter lors d'entretiens.
- La réflexion de base est de pouvoir faire sortir les personnes du social en ayant un contrat en entreprise.
- Le temps d'intégration est de 12-15 mois de manière à rouvrir éventuellement un délai-cadre.

Des cartes de visites seront mises à disposition à l'administration communale.

**Mme Dominique Haller Sobritz** demande à l'assemblée si elle a des divers.

## **Aménagement du Terrain des Glières**

**M. Marcel Roulin** intervient au sujet de l'aménagement du terrain des Glières et du courrier qu'il a envoyé à la commune. M. Roulin explique avoir discuté avec plusieurs citoyens de la commune au sujet de l'investissement de 300'000 francs voté lors de la dernière assemblée.

M. Roulin explique qu'il s'est déplacé en l'occurrence à Corserey pour voir à quoi ressemblait l'endroit. Il a vu que sur place, il existe un âtre/un foyer et a constaté l'état lamentable et a pensé au prochain employé communal qui risquerait de devoir s'occuper de ça. M. Roulin s'est également rendu à Cottens, où il y a un couvert de 6m /12 m, pour 60 personnes, un âtre et des toilettes sèches. Le total de cet investissement est de 65'000 francs, peut-être 70'000 francs avec l'aménagement.

M. Roulin explique également avoir eu connaissance d'un projet de la société de tir à l'arc, de pouvoir utiliser le terrain. Projet auquel il semble avoir été répondu par la négative.

Mme Charrier et Mme Haller Sobritz répondent qu'il n'a pas été répondu par la négative. Mme Charrier explique que le Conseil communal laissait ouvert mais que le Conseil communal ne voulait pas accepter avant de savoir comment serait aménagé le terrain. Mme Chappuis confirme qu'une réponse a été adressée au tir à l'arc sur les conditions d'utilisation du terrain.

M. Marcel Roulin reste persuadé que quelque chose de très bien peut être fait avec un montant maximum de 150'000 francs en laissant une partie notamment en prairie fleurie et un endroit plus gazon. M. Roulin demande la raison pour laquelle le Conseil communal n'a pas donné suite au projet de M. Vonlanthen avant de demander à l'entreprise Zbinden qui est un projet onéreux.

Mme Charrier répond que la commune a reçu le projet de M. Vonlanthen en même temps que les autres projets de différents citoyens et relève que ce projet n'est pas totalement différent de qui a été discuté (prairie fleurie). Elle rappelle que dans le premier projet reçu de Zbinden, le Conseil communal était le premier à dire que c'était trop cher et trop grand.

Concernant l'exemple de Cottens qui est un abri forestier, Mme Charrier rend attentif M. Roulin que cet abri se trouve déjà dans la forêt. Il y a déjà des arbres et le fondement n'a pas eu besoin d'être retouché. Qu'aurait pensé les citoyens d'installer au milieu du terrain, un tel abri, sans aménagement autour. Elle relève que la Commune souhaite continuer à louer la buvette mais il est nécessaire que chacun se sente chez soi, en aménageant par exemple une butte pour séparer les deux endroits. La valorisation du terrain coûtera effectivement plus chère qu'un abri posé au milieu d'un terrain.

Mme Charrier relève que l'idée de la commune est de faire une partie en prairie fleurie, et pourquoi pas voir pour une partie pour le tir à l'arc mais dans ce cas il faudra s'assurer de la sécurité. Le but est également de planter des arbres indigènes mais de laisser également une partie à disposition pour les manifestations par exemple. Mme Charrier confirme avoir demandé une offre à un autre paysagiste. Mme Charrier rappelle que c'est une enveloppe globale de 300'000 francs qui a été votée. Comme expliqué, les deux projets seront présentés à la prochaine assemblée communale.

Concernant la question de l'entretien, Mme Charrier est consciente de l'entretien qu'engendrera cet aménagement. L'idée est de rendre l'endroit accueillant. Le but de l'investissement est de faire un joli projet avec un montant raisonnable.

M. Werner rappelle qu'il s'agissait d'un ancien terrain de football et que des travaux de drainage sont nécessaires.

Mme Dominique Haller Sobritz clôt ce point et rappelle que l'aménagement pourra être rediscuté lors de la présentation des projets, lors de la prochaine assemblée.

Suite à l'intervention de M. Roulin, Mme Charrier confirme que dans l'investissement, il n'est pas prévu de toucher la buvette actuelle. La buvette subit uniquement l'entretien usuel.



## Route de la Crétausa

**M. Jacques Berset** intervient au sujet de la route de la Crétausa. A différents endroits de la route, des traces de faïençage sont visibles. La réfection de cette route est-elle prévue ?

M. Werner répond qu'il transmettra cette demande à son successeur.

## Séparatif - chemin des Vergers.

**M. Marcel Roulin** souhaite un rappel du projet prévu. Les raisons ont-elles été identifiées ?

M. Werner répond que le PGEE nous dit que l'on doit être en séparatif à plus grand nombre de pourcentage possible et pour faire respecter ce PGEE, un ingénieur a été mandaté pour voir où il était plus judicieux de faire du séparatif. Plusieurs zones ont été relevées, mais cet endroit est la plus importante en raison du ruissellement des champs qui se trouve au-dessus du Champ-Montants. Des mesures ont été effectuées à plusieurs heures de la journée. L'investissement a été présenté lors d'une précédente assemblée.

M. Roulin demande ce qu'il en est du projet de la zone à bâtir et son accès. Mme Charrier et Mme Haller Sobritz confirment que cette parcelle appartient à un privé.

Concernant l'accès, M. Werner confirme que l'accès est existant. Il se trouve entre les villas jumelées et qu'une route passe déjà entre ces maisons. Pas d'accès depuis le bas.

## Transition énergétique

Concernant la transition énergétique, dans le cadre d'investissement (panneaux solaires, projet école, halle de sport, chauffage,), **M. Marcel Roulin** demande s'il est envisageable dans un délai de 5, 8 ans, de passer à des énergies renouvelables ?

Mme Dominique Haller Sobritz répond notamment que la chaudière n'est pas si vieille mais fait partie des projets. Le Conseil va probablement attendre justement qu'elle doive être changée et revoir à ce moment-là les solutions.

Suite à l'intervention de M. Marcel Roulin, Laurence Charrier répond que le Conseil communal a fait intervenir une personne pour faire un audit PEIK. Cette personne a fait un rapport pour savoir où on peut économiser de l'énergie. Cette personne a établi une liste qui mentionne notamment le changement du chauffage à mazout.

Le toit de la halle n'étant pas idéal pour mettre des panneaux solaires, il est difficile pour l'instant d'en mettre plus.

Le Conseil communal connaît les points faibles et ce qu'il faut prévoir de changer. Reste la mise en œuvre par priorité et selon les financements. Mme Charrier explique notamment que le GroupeE a été contacté pour des changements de candélabres.

Suite à l'intervention de M. Marcel Roulin concernant le changement de type de chauffage pour une commune, Mathias Mauroux répond que si l'on veut passer à du renouvelable (du bois par exemple) il n'est pas si facile de changer de système. La pompe à chaleur dans un aussi grand complexe ne se fait à notre connaissance pas tellement.

Pour du chauffage à bois, on utilise des copeaux ou des pellets, mais ce sont des infrastructures conséquentes qui ne s'adaptent pas facilement dans les locaux actuels. M. Mauroux explique que ce sont des choses qui ont été discutées et réfléchies et qui déclenchent une réflexion globale sur les investissements à moyen ou long terme. M. Mauroux explique également qu'à court terme, ce seront certainement les luminaires qu'il faudra

changer en LED. Ce changement peut être un retour sur investissement rapide et ce sont des travaux faciles où des offres sont en cours et qu'il ne serait pas un luxe de les moderniser.

Suite à l'intervention de M. Marcel Roulin qui estime notamment qu'il ne faut pas trop attendre et qu'il serait bien d'entrer en matière d'ici une année ou deux sur le changement de chauffage, Mme Dominique Haller Sobritz répond que l'idée est d'envisager un peu plus loin mais dans tous les domaines (exemples : les salles de classe, en a-t-on assez ? est-ce qu'un jour on doit agrandir ?). Pleins de choses entrent en ligne de compte et on regarde sur le plan global de la commune de savoir comment les aménager. Les grandes dépenses tant qu'on peut les éviter on les évite mais cela ne veut pas dire qu'on n'y pense pas. Ces discussions ont lieu tout au long de l'année et il est important de savoir quelles sont les priorités à mettre en place.

### **Butte de Cottens**

Concernant la butte de Cottens, **M. Marcel Roulin** rappelle qu'il s'était engagé à contacter la Commune de Cottens, ce qu'il a fait. Pour résumer, il suffirait, pour amener la sécurité, de déplacer le 50km/heure de 200 mètres et faire des contrôles de vitesse.

Comme déjà dit à la précédente assemblée, M. Werner répond que cette démarche avait déjà été faite par la Commune de Cottens mais le SPC (Service ponts et chaussées) leur avait imposé de le remettre où il était. M. Werner explique également que selon les lois fédérales, le 50km/h peut être placé où les logements sont bâtis compact d'un côté de la route.

Dans le cadre des discussions pour le concept de circulation, M. Werner relève qu'il était déjà difficile de faire passer le changement du 60km/heure en 50km/heure alors que l'endroit est bâti compact d'un côté de la route.

M. Roulin explique que suite à un contact avec la Commune de Cottens, M. Alain Broye du SPC a refusé en expliquant qu'il faut mandater un ingénieur. M. Werner répond que la seule solution pour relier Autigny à Cottens par un chemin plus accessible pour les piétons, serait le chemin de remaniement mais ce sont des discussions qui doivent encore avoir lieu.

M. Roulin informe que le Conseil communal de Cottens contactera certainement le Conseil communal pour en discuter.

**Au nom du Conseil communal, Mme Dominique Haller Sobritz** clôt l'assemblée et transmet ses remerciements aux citoyens présents.

L'Assemblée communale est close à 21.40 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :



Erika Chappuis



La syndique :



Dominique Haller Sobritz